



Article 1 : Désignation

Le Centre d'Enseignement aux Soins d'Urgence du Nord, ci-après désigné « CESU59 », est un organisme de formation rattaché au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Lille, dont le numéro d'agrément est 3159P001259 et est sis 5 avenue Oscar LAMBRET, 59 037 LILLE CEDEX.

Article 2 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) fixent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le CESU59. Toute prestation de formation commandée au CESU59 emporte l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

Le CESU59 se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment et le cas échéant, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande de l'acheteur.

Article 3 : Inscription et attestations

Seuls les devis ou contrats dûment renseignés, datés et retournés au CESU59 tiennent lieu d'inscription.

A l'issue de la formation, une attestation conformément au référentiel de formation est établie.

Article 4 : Organisation des Formations

Les modalités d'organisation des formations dispensées par le CESU59 sont définies par voie de contrat signé entre le CESU59 et l'acheteur auquel est joint le programme de la formation.

Article 5 : Dispositions financières

Le prix des prestations de formation est indiqué en euros TTC.

L'acheteur procède, au choix, au paiement de la somme par chèque à l'ordre du comptable public du CHU de Lille qu'il remet au secrétariat du CESU59 lors de la session de formation, ou, il procède au paiement de la somme auprès du comptable public du CHU de Lille, dans un délai de 50 jours à compter de la réception de l'avis de somme à payer.

En cas de dépassement du délai de paiement, l'acheteur est redevable d'intérêts moratoires calculé sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Les intérêts moratoires courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de mise en paiement du principal inclus.

Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

Tout désistement ou abandon en cours de formation fait l'objet d'un paiement intégral.

Article 6 : Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Le contenu des formations dispensées au CESU59 est la propriété de l'auteur de la formation et du CESU59.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit faite sans le consentement de son auteur est illicite. Ainsi, l'acheteur s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents sans l'accord exprès de son auteur et du CESU59.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées et traitées par le CESU59 sont nécessaires au traitement de l'inscription des apprenants. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 *relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel* modifiée par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 *prise en application de l'article 32 de la loi n°2018 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles*, les apprenants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles et d'opposition pour motif légitime au traitement de ces données, qu'ils peuvent exercer auprès du Délégué à la Protection des Données du CHU de Lille (dpo@chru-lille.fr).

Article 8 : Satisfaction et réclamations

Toute réclamation doit être adressée au responsable du CESU59 à l'adresse e-mail suivante : CESU@chru-lille.fr

Article 9 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

Tout différend survenu entre le CHU de Lille et l'acheteur fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. Si cette dernière reste infructueuse, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lille.